



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



ÉCOLE INTERNATIONALE FRANÇAISE  
FRENCH INTERNATIONAL SCHOOL  
— S h a r j a h —

## POSTES D'ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> ET DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ VACANTS ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS

RENTRÉE 2025

**Pour faire acte de candidature, les candidats doivent obligatoirement :**

-**compléter** le formulaire de candidature en précisant le poste demandé (formulaire à télécharger sur le site de l'établissement)

-**envoyer** le dossier de candidature **en 1 seul fichier au format pdf** dûment rempli, signé et accompagné de TOUTES les pièces justificatives scannées **dans l'ordre**.

-**nommer** leur dossier de candidature pdf selon le format : NOM\_Prenom\_Postedemandé\_D3 EIFSannée

**Par exemple : DURAND\_Thomas\_PE\_D3 EIFS2025**

**Envoyer le tout par mail aux deux adresses suivantes :**

Cheffe d'établissement : [direction@eifs.education](mailto:direction@eifs.education)

Assistante de direction : [assistant-direction@eifs.education](mailto:assistant-direction@eifs.education)

En cas de difficultés techniques uniquement pour déposer votre candidature, nous contacter à l'adresse :

[assistant-direction@eifs.education](mailto:assistant-direction@eifs.education)

**A noter :** Seuls les candidats sélectionnés seront contactés par la cheffe d'établissement à l'issue de la CCPL.

## Listes des postes vacants ou susceptibles d'être vacants

Premier degré

- 1 poste susceptible d'être vacant (n°13360)

Second degré : pas de poste de détaché



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



ÉCOLE INTERNATIONALE FRANÇAISE  
FRENCH INTERNATIONAL SCHOOL  
— S h a r j a h —

## Informations importantes concernant le recrutement des détachés

Références : Instruction de recrutement des détachés du 18/12/2024 (IGRD)

Les candidats sont invités à lire attentivement l'ensemble des instructions et consignes publiées sur le site de l'AEFE.

Conditions et modalités de candidature : <https://aefe.gouv.fr/fr/recrutement/recrutement-des-detaches-sur-missions-enseignement-education-administration/conditions-et-modalites-de-candidature>

Note d'information : <https://aefe.gouv.fr/fr/ressources-documentaires/campagne-de-recrutement-2025-des-detaches-missions-denseignement-education>

FAQ : <https://aefe.gouv.fr/fr/recrutement/recrutement-des-detaches-sur-missions-enseignement-education-administration/fag-detaches-enseignement-education-administration>

### Les candidatures ne seront pas retenues dans les cas suivants :

1. Les dossiers hors délai et/ou incomplets conformément aux pièces demandées. Sont considérés comme incomplets les dossiers qui ne comprennent pas à minima les pièces indiquées sur le modèle de dossier de candidature.
2. Une candidature émanant d'un agent ou agente non titulaire de la fonction publique française.
3. Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline que celle dont il ou elle a la certification.
4. Une candidature d'un agent ou d'une agente ne remplissant pas les conditions exigées par son administration d'origine pour bénéficier d'un détachement, notamment un agent ou une agente en cours de détachement ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise au MENJ, sauf suivi ou rapprochement de conjoint ou conjointe.
5. Pour les postes d'enseignant, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré.

### Attention :

Tous les dossiers doivent parvenir **COMPLETS** selon la procédure ci-dessus.

Les dossiers non complets ou arrivés hors délais ne seront pas traités. Toutes les pièces justificatives doivent être jointes, y compris les **copies d'écran Iprof**. Les établissements signalent à l'attention des candidats que le **niveau de vie est élevé aux Emirats Arabes Unis**. En outre, l'**autorisation d'exercer** dans une école est **soumise à une accréditation locale** (ADEK-KHDA et SPEA pour Sharjah) ; la production des diplômes originaux est indispensable. Le contrat est soumis à **l'obtention du détachement**.